



AAC DE SAINTENY

Accompagnement individuel des agriculteurs depuis 1993



FICHE D'IDENTITE DU TERRITOIRE

LOCALISATION

✓ Sainteny – Saint-Germain sur Sèves, Manche

SUPERFICIE

- ✓ AAC : 2 300 ha dont 2 000 ha de SAU
- ✓ Zone d'action : 2 000 ha dont 1 750 de SAU
- ✓ Périmètre de protection rapprochée : 400 ha

NOMBRE D'AGRICULTEURS

✓ 35 exploitants

CONTEXTE AGRICOLE

- ✓ Zone d'élevage
- ✓ Cultures principales : prairie, maïs ensilage, céréales

QUALITÉ DE L'EAU

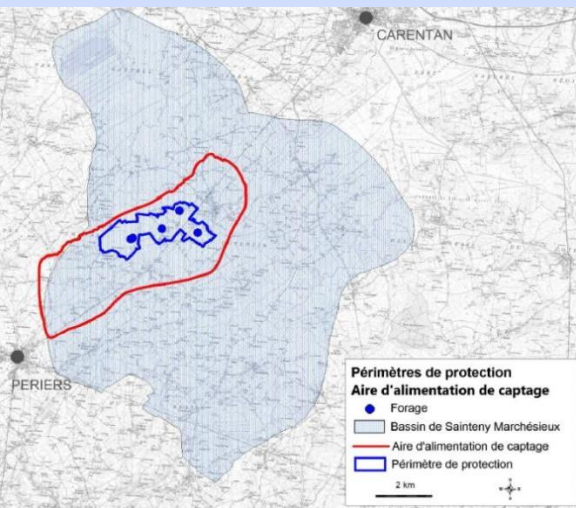
- ✓ Problématique principale : phytosanitaires
- ✓ Concentration en nitrates : inférieure à 25 mg/l
- ✓ Concentration en phytosanitaires : déséthyl-atrazine proche de à 0,1 µg/l

MASSE D'EAU

- ✓ Eau souterraine, 30 à 40 ans de temps de transfert
- ✓ 2 Captages prioritaires « Grenelle » : phyto et ressource stratégique

CONTACTS

- ✓ Claude MAISONNEUVE (SdEau50) : sdeau50.accueil@sdeau50.fr
- ✓ Mickaël HAMEL (Sdeau50) : mhamel@sdeau50.fr
- ✓ Fabien OLIVIER (CA 50) : folivier@manche.chambagri.fr



■ Historique de la démarche de protection des captages

- 1993** : Début de la démarche de partenariat entre le SYMPEC et la Chambre d'agriculture pour réaliser des suivis agronomiques
- 2008** : Réactualisation de l'arrêté de DUP
- 2009** : Mise en place de MAET
- 2010** : Classement « Grenelle » et début de la démarche AAC
- 2012** : Plan d'action AAC validé
- 2019** : Evaluation du programme d'actions et diagnostics fourragers

■ Descriptif des actions

Réglementation dans le périmètre de protection rapprochée « sensible » du captage (70 ha) :

- Maintien ou remise en herbe
- Interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires
- Limitation de la fertilisation (120 kg/ha)
- Limitation du pâturage (1,4 UGB/ha)

Démarche volontaire sur l'ensemble de l'AAC, 18 actions dont 11 sur l'aspect agricole :

- Conseil agronomique (fertilisation, phytosanitaire, rotation, couverture hivernale,...)
- Evolution de systèmes (agriculture biologique, herbe)
- Optimisation de la fertilisation (analyses effluents, sol et reliquats, Jubil®,...)
- Phytosanitaires (MAET/MAEC, démonstrations,...)

■ Acteurs impliqués dans le programme d'actions

- **SdEau50** : Maître d'ouvrage
- **SdEau50** (Syndicat départemental de l'eau de la Manche) : animation de la démarche de protection de la ressource en eau
- **Chambre d'Agriculture de la Manche** : animation agricole du programme d'action et suivi agronomique
- **ABN** : diagnostic conversion
- **SAUR** : production d'eau potable, traitement de l'eau brute, transport d'eau
- **AASIVIK-IDEA** : évaluation du programme d'actions

■ Intérêts du partenariat

- Mise à profit des références de la CA au service de la démarche
- Co-construction du plan d'action avec les agriculteurs
- Démarche de confiance entre la collectivité et l'exploitant : connaissance des pratiques par le SdEau50 et conseil individuel pour les exploitants

■ Bilan des actions agricoles

- 33 exploitants sur 35 participent à la démarche
- 12 % de parcelles en bio (2,5 % en 2008)
- Amélioration des pratiques de fertilisation depuis 30 ans (85 % de bilans équilibrés)
- Maintien de l'assolement à 60 %